

# TERMINALES 2020-2021

**Panorama de l'année**

**Le baccalauréat**

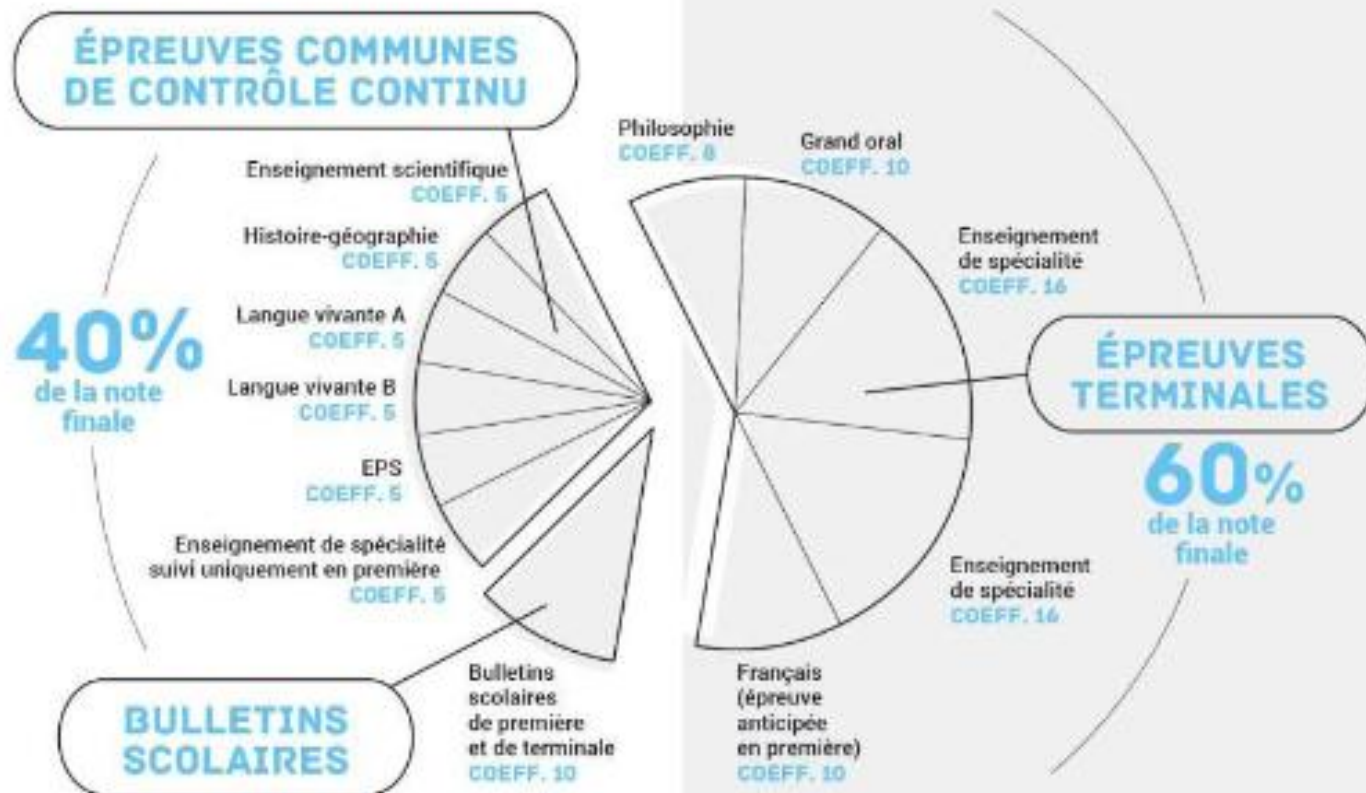
**Parcoursup**

# Panorama de l'année

- **Toute l'année** : contrôle continu – projet d'orientation
- **À partir des vacances de Noël** : Parcoursup
- **Mars** : épreuves écrites du bac pour les deux spécialités suivies en terminale
- **Après les vacances de Printemps** : épreuves communes n°3 du bac
- **Juin** : épreuve écrite du bac de philosophie – Grand Oral.

# Le baccalauréat (1)

## LES ÉPREUVES DU NOUVEAU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



# Le baccalauréat (2)

- **La note de contrôle continu** (note de bulletin scolaire) est constituée de la moyenne des moyennes annuelles des enseignements (obligatoires et optionnels) suivis en classe de Première (coefficient 5) et en classe de Terminale (coefficient 5). Au total, cette note représente **10% de la note finale**.

# Le baccalauréat (3)

- **Les épreuves communes (EC)** : à l'écrit : l'histoire-géographie (2 heures), l'enseignement scientifique (2 heures), les langues vivantes A et B (1h30 chacune) et pour les deux LV un oral de 10 minutes. L'EPS est évaluée en contrôle continu sur l'année. La spécialité suivie uniquement en première est évaluée en fin de première. Les EC concernent donc **6 matières**.
- Pour chaque enseignement la note est constituée de la moyenne des notes obtenues lors des EC. Chaque note est affectée d'un coefficient 5 pour un total de 30 (soit **30% de la note finale**).

# Le baccalauréat (4)

- Les **deux spécialités** sont évaluées à l'écrit à la fin du mois de mars. La durée des épreuves est de 4 heures sauf pour la Physique-Chimie et les SVT (3h30) pour lesquelles s'ajoute une évaluation des compétences expérimentales et la LLCE Anglais (3h30) pour laquelle s'ajoute un oral de 20 minutes.
- **Chaque spécialité** est affectée d'un **coefficient 16**.

# Le baccalauréat (5)

- **En juin** : épreuve écrite de **Philosophie** (4h) affectée d'un **coefficient 8**.
- **Grand Oral** : l'élève prépare en cours d'année deux questions en relation avec ses matières de spécialités. L'oral se déroule en 3 parties : 5 minutes d'exposé sur une des deux questions (choix du jury) – 10 minutes d'échanges avec le jury – 5 minutes de présentation du projet d'orientation. L'épreuve est affectée d'un **coefficient 10**.

# LES DATES DU BACCALAUREAT

- **Epreuves de spécialités** : du 15 au 17 mars
- **Philosophie** : le 17 juin
- **Grand Oral** : du 21 juin au 2 juillet
- **Résultats du 1<sup>er</sup> groupe** : le 6 juillet
- **Oraux de 2<sup>nd</sup> groupe** : du 7 au 9 juillet
  
- **Les épreuves communes (EC)** sont organisées en interne au dernier trimestre.



# Le baccalauréat (résumé)

## Contrôle continu

- **Notes de bulletins scolaires : coefficient 10** (5 pour l'année de première – 5 pour l'année de terminale)
- **Epreuves communes** : six matières affectées chacune d'un coefficient 5, soit **un total de 30**
- **40% de la note finale**

## Epreuves terminales

- **Epreuve anticipée de Français en classe de 1<sup>ère</sup> : coefficient 10**
- **Deux épreuves de spécialités** (chacune coefficient 16) : **coefficient 32**
- **Philosophie : coefficient 8**
- **Grand Oral : coefficient 10**
- **60% de la note finale**

# PARCOURSUP (1)

- La procédure se déroule sur le site internet :  
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- Toutes les dates importantes seront communiquées aux élèves.
- Le site ouvre aux vacances de Noël pour permettre une recherche de formation par l'intermédiaire du moteur de recherche du site.

# PARCOURSUP (2)

- **Le 21/12** : ouverture du site (recherche de formations)
- **Le 20/1** : Ouverture de la plateforme pour l'inscription puis la formulation des vœux.
- **Le 11/3** : fin formulation des vœux.
- **Le 8/4** : date limite pour compléter le dossier et confirmer les vœux.
- **Du 27/5 au 16/7** : Phase d'admission (réponses des établissements d'accueil).

# PARCOURSUP (3)

- **L'inscription** est simple : l'élève doit se munir de son **numéro INE** (9 chiffres + 2 lettres) qui figure sur ses bulletins scolaires et de sa **date de naissance**.
- L'élève lit et signe la **charte** puis le site lui affecte un **numéro de dossier** et un **mot de passe** qui seront nécessaires à chaque connexion.

# PARCOURSUP (4)

- L'élève peut ensuite **formuler ses vœux**. Il doit respecter un **nombre maximum de vœux (10)**. Jusqu'au 11/3 il peut ajouter et supprimer des vœux.
- À partir du 12/3 la liste de vœux n'est plus modifiable.
- Il faut donc avoir **réfléchi en amont** (participation à des portes ouvertes ou des salons, recherches personnelles, renseignements auprès des enseignants ...).

# PARCOURSUP (5)

- La confirmation des vœux est obligatoire pour leur validation.
- L'élève doit fournir un CV (commun à toutes les formations) et des lettres de motivation (une par formation qui la demande). Certaines formations ont des demandes complémentaires.
- Les bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et terminale sont remontés par le lycée.
- Le dossier doit être complet pour permettre la validation.

# PARCOURSUP (6)

- Pendant la **phase d'admission (27/5-16/7)**, les établissements d'accueil répondent aux vœux de l'élève par des **propositions d'admission**.
- Ces propositions d'admission arrivent au fur et à mesure mais nécessitent des **réponses dans un délai assez court**. Il est donc primordial de **se connecter très régulièrement** pour vérifier l'avancée des propositions et y répondre.

# PARCOURSUP (7)

- Les formations présentes sur Parcoursup sont de deux types : sélectives (CPGE, BTS, DUT, Ecoles sur concours, certaines L1) ou non sélectives (les L1 en général)
- Une formation sélective peut refuser une demande d'admission. Il est donc souhaitable de formuler au moins un vœu en filière non sélective.



# PARCOURSUP (8)

- ATTENTION : certaines formations ne figurent pas sur Parcoursup (à vérifier pour les procédures d'inscription et les dates).
- S'inscrire sur Parcoursup n'est pas obligatoire. Néanmoins c'est souhaitable même pour les élèves qui formulent des vœux hors Parcoursup (au moins jusqu'à confirmation définitive de l'admission).

# GLOSSAIRE

- **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles scientifiques, littéraire ou économique (2 ans) préparation des concours d'admission aux grandes écoles (X, Mines, HEC, ENS,...)
- **BTS** : brevet de technicien supérieur (2 ans d'études)
- **DUT** : diplôme universitaire de technologie (2 ans d'études)
- **L1** : 1<sup>ère</sup> année de licence (3 ans d'études).

# Merci de votre attention

- En cas de besoin vous pouvez me joindre :  
[mbriatte@bossuetnotredame.fr](mailto:mbriatte@bossuetnotredame.fr)
- Je reste à votre disposition en cas de question ou pour un éventuel rendez-vous.